

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1894.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1894 s'élève à	fr.	2,507,523	»
L'amendement ci-après indiqué porte ce chiffre à		2,515,828	»
		<hr/>	
soit une augmentation de	fr.	8,305	»

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement du personnel des bureaux.*

Crédit porté au projet de Budget primitif	fr.	327,695	»
— — — amendé		336,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,305	»

Cette augmentation doit permettre de créer quelques emplois nouveaux et de donner un traitement à des agents qui, depuis un temps assez long, rendent des services gratuits à l'Administration.

Depuis 1883, le nombre des emplois rétribués n'a été augmenté que de deux et le crédit affecté aux traitements est resté stationnaire, tandis que les attributions et le travail du Département ont augmenté.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1894 est fixé à la somme de deux millions cinq cent quinze mille huit cent vingt-huit francs (2,515,828 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	— du personnel des bureaux	556,000	
3	Matériel	48,200	458,200
4	Fonds secrets	15,000	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>			
6	Allemagne	58,000	
7	Autriche-Hongrie	58,000	
8	Brésil	30,000	
9	Chine	34,150	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	
11	Espagne	50,000	
12	États-Unis	50,000	
13	France	58,000	
14	Grande-Bretagne	58,000	
15	Italie	58,000	
16	Japon	58,000	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000	941,850
18	Mexique	50,000	
19	Pays-Bas	38,000	
20	Perse	50,000	
21	Portugal	25,000	
22	Roumanie	25,000	
23	Russie	58,000	
24	St-Siège	26,000	
25	Serbie	25,000	
26	Suisse	15,000	
27	Turquie	30,000	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500	
	A REPORTER. fr.		1,370,850

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,579,850 .
	CHAPITRE III.		
	CONSULATS.		
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	575,900 .	575,900 .
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE VOYAGE.		
30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 .	170,000 .
	CHAPITRE V.		
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	
32	— — — — à Constantinople	17,000 .	
33	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	75,245 .	
34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	229,245 .
35	Frais de chancellerie	23,000 .	
	CHAPITRE VI.		
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 .	42,000 .
	A REPORTER. fr.	2,396,995 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	2,596,995 *
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
37	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,000 *	} 114,833 *
38	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque	20,000 *	
39	Service de l'émigration	26,000 *	
40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833 *	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 *	} 4,000 *
42	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 *	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr	2,515,828 *

(39)